

## Faut-il s'indigner ?

Laurent TARILLON est prof de SES, Sciences Economiques et Sociales, dans l'académie de GRENOBLE.

Il n'est pas content d'être traité de « privilégié » à longueur de temps ; au moyen d'un diaporama\* bien fait, simple et efficace, il le dit, même s'il ne dit pas tout.

Ce diaporama est venu à la connaissance du SNCA e.i.L. Convergence par le biais, justement, de la Convergence des Collectifs pour la Défense et le Développement des Services Publics à laquelle il adhère.

Partant du statut des professeurs certifiés de 1950, son statut de « privilégié », inchangé, Laurent TARILLON explique, preuves à l'appui, que le service de 18 h par semaine dans le décompte de 1950, et toujours en vigueur, correspond à 45 heures de travail hebdomadaire, soit 3 heures de plus que l'horaire hebdomadaire pratiqué à l'époque dans le reste de la Fonction Publique et dans le secteur privé. Ces 3 heures de plus par semaine de service servent toujours à compenser les petites vacances\*\*, comme celles de Toussaint, de fin d'année, d'hiver, de Pâques ... Sauf que la durée légale de travail hebdomadaire est passée pour tous les autres travailleurs à ...35 heures

Pas de RTT pour les profs !

Pour les « grandes vacances », il fait remarquer que les salaires mensuels des profs certifiés, fixés par la grille indiciaire établie en même temps que le statut de 1950, sont inférieurs, à qualification équivalente, à ceux des autres fonctionnaires parce que les salaires profs sont amputés chaque mois pour que, même pendant les grandes vacances estivales, ils aient une feuille de paye alors qu'en réalité ils ne sont payés au tarif normal de la FP que 10 mois sur 12.

Ce que ne dit pas notre collègue, c'est que les congés payés sont passés dans l'intervalle de 2 à 5 semaines. Et que les profs payent toujours 3 semaines, sans compter les autres, sur les cinq en question !

Pour étayer sa démonstration de l'injustice injurieuse qui fait des profs d'ignobles privilégiés, il rappelle qu'en 1970 un certifié débutant touchait 2 fois le SMIC, et aujourd'hui 1,2 fois seulement.

Au train des promesses électorales des candidats à la présidentielle sur la revalorisation du SMIC, le prof débutant sera bientôt embauché en dessous du SMIC.

Que Laurent TARILLON se rassure : le jeune prof en question aura alors sûrement droit à une « indemnité compensatoire » pour toucher au moins le SMIC, comme y ont droit les personnels de catégories C que l'Education Nationale recrute toujours en dessous du SMIC. Mais le jeune prof sera dans la catégorie A, même s'il partagera avec son camarade de catégorie C le « privilège » de ne pas voir cette « indemnité compensatoire » prise en compte dans le calcul du montant de sa retraite, pardon, de sa pension !

Ajoutons une remarque au constat de notre collègue de l'académie de GRENOBLE ; il y a belle lurette que **l'INSEE a déclassé les profs du secondaire du rang de cadres supérieurs à celui de cadres moyens**. Seront-ils encore cadres, même subalternes, quand ils toucheront l' « indemnité compensatoire » ?

Il y a un pan de la réalité que Nicolas TARILLON n'aborde pas. Pourquoi, en 60 ans, la situation économique et sociale du prof certifié, celui qui est numériquement majoritaire dans l'enseignement secondaire, s'est-elle à ce point dégradée ?

Serait-ce qu'il n'a aucun appui, aucun soutien, aucun défenseur ?

Serait-ce que le SNES, Syndicat National de l'Enseignement du Second degré n'existe pas ?

Hélas, il existe ...

La preuve de son existence : **il a laissé les pouvoirs publics avec lesquels il collabore assidûment et constamment, tout en lançant des imprécations aussi vaines que sonores à leur encontre, appauvrir et déclasser les profs !**

Le SNCA e.i.L. Convergence ne s'est jamais privé de dire combien les appareils syndicaux sont plus préoccupés de conserver à leurs membres, aux gens de leur club, leurs tabourets de duchesses, leurs strapontins de notabliaux, que de défendre les intérêts matériels et moraux de leurs adhérents, en particulier, et des salariés, en général.

En 10 ans d'existence, le SNCA e.i.L. Convergence a été interdit 2 fois sur 3 d'aller aux élections professionnelles, par la grâce de la collusion du ministère et de certaine organisation syndicale. La quatrième, cette année, ce mois-ci, il y va. **Pour parler. Haut. Fort. Pour agir.**

Il ne débîne pas la salade des autres, celles des SNES, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNETAA-FO *and C°*, pour mieux vendre la sienne :

**Le SNCA e.i.L. Convergence NE VEND PAS DE SALADE !**

Il dit simplement que **le syndicat doit être l'outil des travailleurs**, et pas le contraire.

Il dit qu'il faut que ça change ! Qu'un pays, qu'un Etat, qui maltraite à ce point les maîtres de son Ecole veut la mort de son Ecole.

Il s'agit de **l'Ecole de la République, celle que les citoyens veulent pour leurs enfants, celle dont les travailleurs ont besoin pour leurs enfants**, celle que la République a donné à ces /ses enfants et que les dirigeants politiques et syndicaux malmènent, défigurent, conduisent à l'agonie.

Dans ses mandats, le SNCA e.i.L. Convergence a celui d'aller poser quelques questions aux candidats à la Présidence de la République.

Il ne manquera pas de poser celle de la revalorisation morale et matérielle de l'Ecole, de ses maîtres, de leurs missions.

**L'Education Nationale doit revenir à la Nation.**

C'est ce que vous voulez, n'est-ce pas ?

Eh bien ! **Indignez vous et agissez avec nous en votant pour les listes du SNCA e.i.L. Convergence.**

\* [le diaporama](#)

\*\* *Les vacances scolaires correspondent aux congés des élèves, pas à ceux des personnels.*